

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 20/02/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP</i>
Présents : 8	Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Alexandre BORRELLY
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Budget Micro-crèche: Affectation du résultat 2023 - DE_2024_009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Quantant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 2 906.55

- Considérant que les résultats du budget Micro-crèche sont incrémentés des comptes du SIVU Venterol-Piégüt dissout le 31/05/2023

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	18 670.55
Résultat cumulé au 31/12/2023	
18 670.55	
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	
18 670.55	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
RF Sous-Prefecture de Venterol (ALPES HAUTE PROVEN Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2024 004-210402343-20240226-DE_2024_009-DE	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

18 670.55

B. DEFICIT AU 31/12/2023

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2024
004-210402343-20240226-DE_2024_009-DE